

Rapport sommaire de 2024 sur la responsabilité en matière d'agrément

Décembre 2024

Les questions concernant le contenu du présent rapport doivent être envoyées à :

Roselyne Lampron

Conseillère du programme d'agrément

Ingénieurs Canada

roselyne.lampron@engineerscanada.ca

613 232-2474, poste 222

Sommaire

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a été créé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en février 2019 en réponse au désir du conseil d'Ingénieurs Canada de fournir aux parties intéressées un système d'agrément solide et fondé sur des données probantes, conçu pour reconnaître et corriger les faiblesses d'une manière fondée sur les données et les faits. Le rapport de 2024 présente des données recueillies de juin 2023 à avril 2024 et offre un aperçu des conclusions, ainsi que les observations et recommandations du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément.

En 2024, le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément couvre pour une troisième fois un cycle de collecte de données complet. Comme dans le cas des conclusions des années précédentes, nous tenons à rappeler aux lecteurs que les seuils initiaux des cotes « préoccupant » et « à risque » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans les années à venir. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande un réexamen des seuils, que les membres du comité réexamineront en 2024-2025.

Plusieurs thèmes définis dans des rapports précédents ont été menés à bien cette année; ils font écho aux commentaires que le BCAPG a déjà entendus des parties intéressées dans le passé. À ce titre, certaines recommandations formulées dans le présent rapport sont souvent liées à des travaux et à des initiatives en cours qui sont attribués au BCAPG.

À chaque cycle, nous obtenons un tableau du niveau de confiance global des parties intéressées dans le système d'agrément. Bien qu'il y ait certainement des points à améliorer, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime que les résultats indiquent que les parties intéressées qui ont participé aux sondages manifestent une grande confiance dans le système d'agrément, tel qu'il est illustré dans la partie sur les points forts reconnus.

Dans le présent rapport, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément formule plusieurs recommandations destinées au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures (P & P), au secrétariat du BCAPG et au Comité sur la responsabilité en matière d'agrément lui-même au sujet de l'engagement des parties intéressées, des besoins en communication et en formation ainsi que la rédaction de messages destinés aux parties intéressées du système d'agrément afin de clarifier les intentions et les objectifs. En plus de ces questions précises, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande la surveillance constante de toutes les mesures.

Table des matières

Sommaire	i
Table des matières	2
Introduction	3
Modèle logique du programme d'agrément d'Ingénieurs Canada	6
Points forts reconnus	7
Possibilités d'amélioration continue.....	8
<i>Formation</i>	8
<i>Engagement des parties intéressées</i>	8
<i>Communications</i>	8
<i>Compréhension des perceptions des parties intéressées</i>	9
<i>Efficacité du système d'agrément</i>	9
Conclusions et recommandations.....	10
Annexe A : Exemples de formulaires de rétroaction	12

Citation suggérée (APA 7^e édition) :

Comité sur la responsabilité en matière d'agrément du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (2024). *Rapport sommaire de 2024 sur la responsabilité en matière d'agrément*. Engineers Canada, Canadian Engineering Accreditation Board.

<https://engineerscanada.ca/fr/agrement/responsabilite-en-matiere-dagrement/rapport-sommaire-annual>

Introduction

Contexte du programme de responsabilité en matière d'agrément

Ces dernières années, le conseil d'administration, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement supérieur ont demandé au Bureau canadien d'agrément des programmes en génie (BCAPG) de faire preuve d'une transparence accrue. Certaines parties intéressées ont parfois fait remarquer que le travail du Bureau d'agrément était un processus opaque, compliqué et impénétrable, où il y avait des surprises et où les décisions autonomes étaient monnaie courante. Compte tenu de cette situation, le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé la mise en place d'un système d'agrément robuste, fondé sur des preuves et conçu pour reconnaître et corriger les faiblesses d'une manière axée sur les données et les faits, allant jusqu'à faire de la responsabilité en matière d'agrément une priorité stratégique du [Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada](#). Dans le cadre de cette priorité stratégique, le Bureau d'agrément est chargé de fournir aux parties intéressées de l'agrément un processus de mesure du rendement annuel et documenté, de meilleures communications, des processus d'amélioration continue documentés et une plus grande transparence.

Pour répondre à l'appel du conseil, le Bureau d'agrément a mis sur pied le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément en février 2019. Au moment de la rédaction du présent rapport, ce comité était composé des membres suivants :

- Pierre Bourque, ing., Ph.D. (président)
- Kyle Marcotte, P.Eng.
- Ramesh Subramanian, FEC, P.Eng.
- Tara Zrymiak, FEC, P.Eng.
- Mrinal Mandal, Ph.D., P.Eng.
- Ann English, FCSSE, FEC, FGC (Hon.), P.Eng. (retraîtée)

Cycle de collecte de données 2024

En 2024, le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément couvre pour la troisième fois un cycle de collecte de données complet. Comme dans le cas des conclusions des années précédentes, nous tenons à rappeler que les seuils initiaux des cotes « préoccupant » et « à risque » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans les années à venir. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande un réexamen des seuils, que les membres du comité réexamineront en 2024-2025. Tous les groupes de parties intéressées sont inclus dans le rapport de cette année; toutefois, certains sont représentés par un très petit nombre de répondants, et un seul répondant suffisait parfois pour faire passer un indicateur dans la catégorie « préoccupant » ou « à risque ».

Plusieurs thèmes identifiés l'an dernier sont réitérés cette année; ils font écho aux commentaires que le BCAPG a entendus à d'autres occasions dans le passé. À ce titre, certaines recommandations formulées dans le présent rapport sont souvent liées à des travaux et à des initiatives en cours qui sont attribués au BCAPG.

Selon l'analyse du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, les résultats indiquent, dans l'ensemble, que les parties intéressées qui ont participé aux sondages manifestent une grande confiance dans le système d'agrément. Bien que des améliorations systématiques soient régulièrement apportées au système, les résultats des sondages de cette année indiquent que la formation et la clarté des rôles

des parties intéressées constituent des domaines sur lesquels il est nécessaire de se pencher. De plus, Ingénieurs Canada réfléchit actuellement à [l'avenir de l'agrément en génie](#) dans le cadre de son plan stratégique 2022-2024, et le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément est d'avis que ses travaux pourraient éclairer certaines de ces discussions, particulièrement en ce qui concerne la grande confiance des parties intéressées dans le système d'agrément.

Le cycle de collecte des données a été lancé en juin 2023 et s'est terminé en avril 2024. Les groupes suivants ont été invités à remplir des formulaires de rétroaction (des exemples de formulaires figurent dans [l'annexe A](#) du présent rapport) :

- Vingt-cinq établissements d'enseignement supérieur (EES) représentant 81 programmes qui ont reçu une décision d'agrément en juin 2023 (23) et septembre 2023 (2);
- Tous les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux;
- Treize EES représentant 30 programmes qui ont reçu une visite d'agrément pendant le cycle 2023-2024;
- Les membres des équipes de visiteurs du cycle 2023-2024 (présidents et vice-présidents des équipes de visiteurs, visiteurs de programme);
- Les leaders étudiants des établissements qui ont fait l'objet de visites au cours du cycle 2023-2024.

Il convient de noter que les questions et les mesures concernant le rôle du visiteur général dans le processus d'agrément ont été retirées des résultats, car ce rôle a été éliminé à compter du cycle de visites d'agrément 2023-2024. Les membres du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément ont révisé toutes les enquêtes pour s'assurer que les outils du cycle de collecte des données de 2024 ne mentionnent pas ce rôle.

Comment lire le Rapport sommaire de 2024 sur la responsabilité en matière d'agrément

Le rapport de 2024 se divise en deux parties :

1. Rapport sommaire de 2024 sur la responsabilité en matière d'agrément : Ce document contient le résumé des conclusions que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a tirées de l'enquête auprès des parties intéressées et ses recommandations de mesures précises.
2. Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément 2024 : Ce document Excel contient une analyse quantitative des résultats de l'enquête auprès des parties intéressées. Le tableau de bord sommaire est fourni (sur demande) à toutes les parties intéressées et doit être lu parallèlement au présent rapport sommaire. Le tableau de bord complet est disponible sur demande pour les membres du BCAPG.

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande aux lecteurs de commencer par le présent rapport et d'utiliser le document Excel pour enrichir leur lecture des informations fournies dans l'analyse.

Par ailleurs, le Comité aimerait que les lecteurs, dans leur examen des conclusions de 2024, gardent à l'esprit les faits suivants :

- Dans leur suivi des progrès au moyen des rapports du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, les parties intéressées doivent être conscientes du calendrier des changements au sein du système d'agrément. Les changements apportés aux normes, aux politiques et aux

procédures d'agrément n'auront probablement pas d'incidence sur les parties intéressées avant au moins trois ou cinq ans.

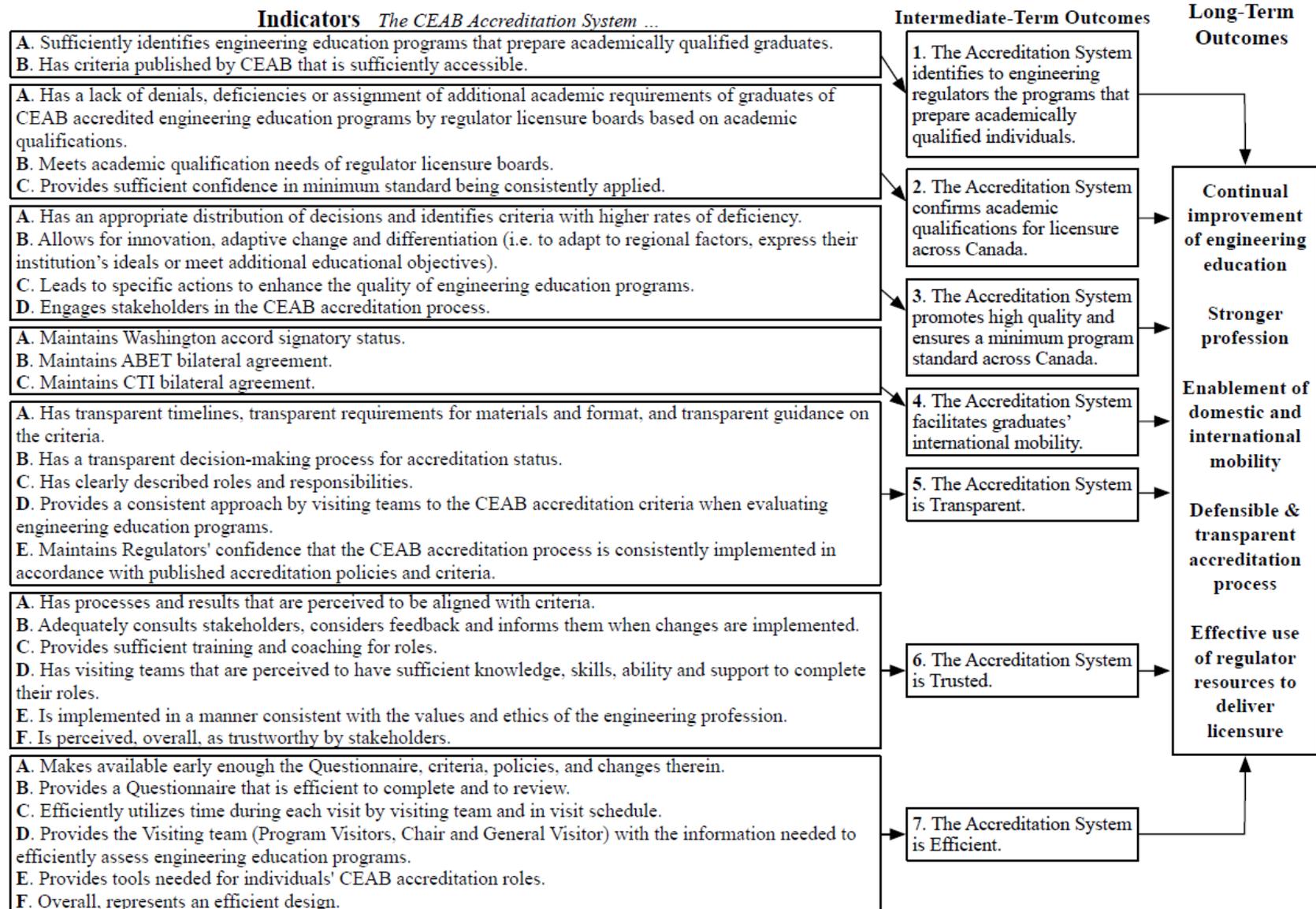
- Les seuils initiaux des cotes « à risque », « préoccupant » ou « atteint » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans les années à venir. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande un réexamen des seuils, que les membres du comité réexamineront en 2024-2025. L'exemple suivant illustre la sensibilité des seuils et leur influence pour faire passer un indicateur dans la catégorie « préoccupant » ou « à risque » :
 - Un vice-président d'une équipe de visiteurs (sur 10) a indiqué qu'il estimait que l'échéancier du processus d'agrément fourni par le BCAPG n'était pas clair. Selon les seuils, ce résultat est considéré comme à risque, même si 9 des personnes interrogées (soit 90 %) ont indiqué qu'elles estimaient que l'échéancier était clair. (Mesure 5.A.5.1a)

Prochaines étapes

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a recommandé au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures, au Comité exécutif du BCAPG ainsi qu'au personnel du secrétariat du BCAPG quels aspects devraient faire l'objet d'un suivi pour répondre aux conclusions du rapport. Certaines recommandations du rapport s'adressent spécifiquement au Comité sur la responsabilité en matière d'agrément afin d'améliorer et d'affiner le processus de collecte et d'analyse des données. Les quatre groupes, ainsi que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, examineront les conclusions du rapport et intégreront les initiatives nécessaires dans leurs plans de travail respectifs pour l'année ou les années à venir.

La collecte de données pour le rapport 2025 a commencé en juin 2024 et se poursuivra jusqu'en avril 2025. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément se réunira ultérieurement en 2024-2025 pour discuter des possibilités d'amélioration du programme de responsabilité en matière d'agrément et pour réexaminer la sensibilité des seuils. Les propositions d'amélioration seront présentées au BCAPG pour discussion à la réunion de février et pour approbation à sa réunion d'avril. Si elles sont approuvées, les seuils révisés seront appliqués aux résultats du rapport sur la responsabilité en matière d'agrément de 2025. D'autres changements seront mis en œuvre selon le calendrier du cycle de collecte des données pour le rapport sur la responsabilité en matière d'agrément.

Modèle logique du programme d'agrément d'Ingénieurs Canada



Un modèle logique de programme, comme celui présenté ci-dessus, est une représentation graphique des liens entre les activités et les résultats visés à court et à long terme d'un programme ou d'un service. Il illustre les possibles « chaînes » de causes et d'effets, et comprend habituellement les éléments suivants :

- les intrants exigés par le programme (p. ex., temps du personnel);
- les extrants immédiats attendus qui découlent du programme (p. ex., documents produits);
- les résultats désirés (p. ex., un système d'agrément digne de confiance);
- les indicateurs connexes (p. ex., répond aux besoins des comités d'examineurs des organismes de réglementation en matière de formation).

Les modèles logiques de programme sont souvent utilisés dans le cadre d'une évaluation pour illustrer la logique sous-jacente d'un programme et des données probantes qui serviront à montrer que les résultats souhaités sont atteints. Ils sont également utilisés en tant qu'outils diagnostiques pour établir si un programme ou un service fonctionne de façon optimale et pour suggérer des possibilités d'amélioration.

Le modèle logique de programme créé pour le système d'agrément d'Ingénieurs Canada montre les liens entre les intrants d'agrément (ressources, activités) et les extrants, ainsi que les indicateurs associés aux sept résultats principaux. [Le modèle logique de programme intégral est accessible dans le site Web au moyen de ce lien](#); celui présenté ci-dessus est une version tronquée qui ne montre que les indicateurs et les résultats liés aux conclusions du présent rapport. Les indicateurs et les paramètres de mesure du tableau de bord sont codés par couleur pour aider le lecteur à relever rapidement les domaines de risque et de préoccupations, ainsi que ceux pour lesquels les résultats escomptés sont atteints. Toutefois, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a décidé de ne pas coder les indicateurs du modèle logique de programme par couleur dans le rapport de cette année, car il estimait qu'il était trop tôt dans le cycle de rapport pour inclure cette information. Celle-ci sera fournie dans les prochaines éditions du rapport.

Points forts reconnus

Les trois résultats à moyen terme suivants du modèle logique de programme ressortent comme des points forts des données de cette année, puisque toutes leurs mesures correspondantes ont été « atteintes », c'est-à-dire qu'aucun risque ni aucune préoccupation n'ont été cernés dans les résultats.

- Le système d'agrément indique aux organismes de réglementation du génie les programmes qui donnent la formation universitaire requise. (*Résultat 1*)
- Le système d'agrément atteste que la formation offerte répond aux exigences d'obtention du permis d'exercice au Canada. (*Résultat 2*)
- Le système d'agrément facilite la mobilité des diplômés à l'étranger. (*Résultat 4*)

Les deux premiers résultats correspondent directement au but de l'agrément, qui vise à « identifier, à l'intention des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, les programmes de génie dont les diplômés possèdent la formation universitaire nécessaire à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada. »¹

¹ Ingénieurs Canada. [Normes et procédures d'agrément du BCAPG](#) (2023), page 6.

Le commentaire suivant d'un organisme de réglementation qui a répondu au sondage illustre ces points forts et les résultats positifs du processus d'agrément du BCAPG en ce qui concerne son travail : « Processus très minutieux et détaillé. Donne confiance aux organismes de réglementation que les normes ont été respectées. Réduit le temps et les efforts que doivent consacrer les organismes de réglementation à l'examen des titres universitaires des diplômés des programmes agréés par le BCAPG ».

Le troisième résultat à moyen terme du modèle logique de programme identifié comme un point fort a trait aux accords maintenus qui facilitent la mobilité internationale des diplômés canadiens. Ingénieurs Canada est signataire de l'Accord de Washington et a conclu des ententes avec la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) de France et l'Engineering Accreditation Commission de l'ABET aux États-Unis. Le maintien de ces accords internationaux est essentiel pour la reconnaissance des normes canadiennes d'excellence dans la formation en génie et l'exercice du génie ainsi que pour favoriser les possibilités pour les diplômés de travailler dans différents pays.

Possibilités d'amélioration continue

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a examiné tous les résultats à l'aide des seuils établis et des données des rapports précédents pour cerner les cinq tendances qui, selon lui, présentent des possibilités d'amélioration continue.

Formation

Les résultats de plusieurs mesures indiquent la nécessité d'améliorer les éléments du programme de formation du BCAPG, en particulier la nécessité d'améliorer les activités et le matériel de formation qui ont trait à la transparence des normes, l'importance de la participation des parties intéressées au processus d'agrément, du rôle ou des rôles des parties intéressées dans le système d'agrément (surtout les rôles des organismes de réglementation et des membres du conseil d'Ingénieurs Canada) et des documents nécessaires pour une visite d'agrément (en particulier la liste des documents de visite requis). Le Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation du BCAPG a été mis sur pied en 2021 pour régler certains de ces problèmes, entre autres, et les résultats de ce travail commencent à être mis en œuvre. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande que le Comité P & P assure la continuité des travaux entamés par le Groupe de travail.

Engagement des parties intéressées

Les répondants ont exprimé des points de vue différents en ce qui concerne les niveaux d'engagement des parties intéressées dans le processus d'agrément. Il est crucial que les rôles et les responsabilités des différents participants au processus d'agrément soient mieux compris par toutes les parties intéressées du système d'agrément. En particulier, tous les participants ne comprennent pas très bien les rôles et les responsabilités du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation. Il est également nécessaire de définir le rôle des étudiants dans le processus d'agrément afin de clarifier et de mieux communiquer les attentes en matière d'engagement.

Communications

Les données ont permis de définir plusieurs domaines pour lesquels il faudrait améliorer les documents de communication :

- l'accès aux normes d'agrément;
- les rôles et les responsabilités des parties intéressées dans le système d'agrément;

- le processus décisionnel du BCAPG;
- la liste de documents requis dans le cadre des visites.

Compréhension des perceptions des parties intéressées

Selon les données, il est nécessaire de mieux comprendre les perceptions des parties intéressées au sujet des différents aspects du processus d'agrément, notamment la portée et les avantages de l'agrément (p. ex., des améliorations particulières au programme d'études découlant des activités d'agrément, les diplômés des programmes agréés par le BCAPG qui n'ont pas besoin de passer d'examens techniques pour obtenir leur permis), les délais du processus d'agrément, l'approche de l'équipe de visiteurs pour appliquer de façon uniforme les normes d'agrément du BCAPG ainsi que les renseignements nécessaires pour évaluer efficacement un programme de formation en génie. Ces éléments devraient être examinés afin de déterminer les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux préoccupations, clarifier les attentes et veiller à ce que le processus corresponde davantage aux perceptions et aux besoins des parties intéressées.

Efficacité du système d'agrément

Les commentaires fournis par les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada, des EES et les membres des équipes de visiteurs confirment ce que les membres du Comité ont entendu à d'autres occasions, à savoir que l'efficacité du système actuel n'est pas optimale. Les membres du Comité savent que le BCAPG a entrepris plusieurs initiatives pour améliorer l'efficacité du système d'agrément (notamment, la mise en œuvre de Tandem, un système de gestion des données d'agrément en ligne). Par ailleurs, le conseil d'Ingénieurs Canada a lancé une initiative dans le cadre de la Priorité stratégique 1 (examiner et valider le but et la portée de l'agrément), qui éclairera cet enjeu et permettra d'améliorer la situation.

Conclusions et recommandations

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément croit que les résultats détaillés dans le rapport sont exacts et fiables, car les données qualitatives et quantitatives font écho aux messages que les parties intéressées ont communiqués au BCAPG dans le passé. Malgré la nécessité de recueillir d'autres informations et compte tenu des messages cohérents reçus des parties intéressées à ce jour, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime que plusieurs actions seraient appropriées à ce stade. Les recommandations sont organisées selon les groupes auxquels elles s'adressent.

Recommandations au BCAPG

- Il est recommandé que le BCAPG identifie l'accessibilité des normes d'agrément comme un enjeu avec la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) et étudie avec elle comment améliorer le résultat de cette mesure. **(Mesure 1.B.1.4)**
- Il est également recommandé que le BCAPG collabore avec la FCEG au sujet des rôles et responsabilités des étudiants dans le processus d'agrément du BCAPG. **(Mesure 5.C.5.5c)**

Recommandations au Comité P & P

- Il est recommandé que le Comité P & P étudie des stratégies pour mieux comprendre le point de vue des EES sur la façon dont le processus d'agrément du BCAPG peut mener à des mesures particulières améliorant la qualité des programmes de formation en génie. **(Mesure 3.C.3.5)**
- Il est recommandé que le Comité P & P étudie différentes stratégies avec les EES afin d'accroître l'engagement des parties intéressées externes des EES dans le processus d'agrément du BCAPG. **(Mesures 3.D.3.7a et 3.D.3.7b)**
- Il est recommandé que le Comité P & P mette au point et fournisse d'autres activités et documents de formation concernant la liste de la documentation obligatoire pour les visites. Les questions régulièrement soumises au personnel d'Ingénieurs Canada doivent être considérées comme un apport à la rédaction de ce travail. **(Mesures 5.A.5.2a et 5.A.5.2b et 5.A.5.3b)**
- Il est recommandé que le Comité P & P continue de surveiller la transparence des normes pour les membres du conseil d'administration du BCAPG et évalue l'incidence de la prochaine formation révisée. **(Mesure 5.A.5.3a)**
- Il est recommandé que le Comité P & P mette au point une formation qui définit clairement les rôles et les responsabilités des parties intéressées au système d'agrément, en particulier ceux des organismes de réglementation et des membres du conseil d'Ingénieurs Canada. **(Mesures 5.C.5.5a, 5.C.5.5b et 6.C.6.4)**
- Il est recommandé que le Comité P & P décrive le rôle des étudiants dans le processus d'agrément du BCAPG. Les membres du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estiment que, sans cette description, la pertinence de cette mesure demeure douteuse. **(Mesure 5.C.5.5c)**
- Il est recommandé que le Comité P & P étudie davantage les réponses et les questions sous-jacentes concernant l'approche de l'équipe des visiteurs pour appliquer de façon uniforme les normes d'agrément du BCAPG dans l'ensemble des programmes de génie au cours d'une même visite et en coordination avec les visites précédentes. **(Mesure 5.D.5.6)**
- Il est recommandé que le Comité P & P étudie des façons appropriées de décrire et de communiquer les processus après la visite menant à la décision d'agrément, en particulier auprès du public qui reçoit la décision. **(Mesure 6.A.6.2)**

- Il est recommandé que le Comité P & P étudie des façons appropriées d'inclure des détails supplémentaires dans les lettres de décision informant les doyens et doyennes que leur réponse a été pleinement prise en compte. **(Mesure 6.A.6.2)**
- Il est recommandé que le Comité P & P partage avec le Comité de liaison des doyens et doyennes des exemples d'information et de documents fournis par les EES qui ont été traités avec facilité et difficulté, et étudie les pratiques exemplaires pour améliorer le temps de soumission et l'exhaustivité des documents présentés. Les deux points de vue, celui du BCAPG et celui des EES, doivent être pris en compte. **(Mesure 7.D.7.8)**

Recommandations au Comité exécutif du BCAPG

- Il est recommandé que le Comité exécutif du BCAPG étudie avec les membres du BCAPG et le personnel du Secrétariat les éléments qui méritent d'être précisés en ce qui concerne les délais du processus d'agrément et la façon d'améliorer les perceptions. **(Mesures 5.A.5.1a et 5.A.5.1b)**

Recommandations aux membres du personnel du secrétariat du BCAPG

- Il est recommandé de poursuivre la recommandation en cours de 2023 qui suggère que le Secrétariat du BCAPG examine les documents mis à la disposition des parties intéressées du système d'agrément afin de décrire clairement le processus décisionnel. **(Mesures 5.B.5.4a et 5.B.5.4b)**
- Il est recommandé que le Secrétariat du BCAPG rédige un article dans le bulletin *Parlons agrément* concernant les rôles et les responsabilités des parties intéressées au système d'agrément, en particulier ceux des organismes de réglementation et des membres du Conseil d'Ingénieurs Canada. **(Mesures 5.C.5.5a, 5.C.5.5b et 6.C.6.4)**

Recommandations au Comité sur la responsabilité en matière d'agrément

- Il est recommandé que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément revoie pour le prochain cycle de révision (2024-2025) la fusion des résultats des différents types de parties intéressées. **(Mesures 3.D.3.7a, 3.D.3.7b, 5.C.5.5a, 5.C.5.5b et 6.C.6.4)**
- Il est recommandé que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément réexamine la question suivante pour le prochain cycle de révision (2024-2025) : « L'approche de l'équipe de visiteurs en ce qui concerne l'application des normes d'agrément du BCAPG a-t-elle été a) uniforme dans l'ensemble des programmes de génie au cours de cette visite, et b) uniforme par rapport aux visites précédentes que vous avez connues? » Il est suggéré que la question soit divisée en deux phrases différentes à analyser séparément et que les deux questions soient plus explicites au sujet de ce à quoi fait référence l'« approche de l'équipe de visiteurs ». **(Mesure 5.D.5.6)**
- Il est recommandé que le président du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément discute avec le Comité P & P au sujet du manque d'efficacité du système d'agrément, comme l'ont signalé certaines parties intéressées (en particulier les EES, mais aussi certains membres du BCAPG). **(Mesure 7.F.7.11)**

Les membres du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément souhaitent remercier les parties intéressées qui ont participé à ce premier cycle de collecte de données et attendent avec intérêt de travailler ensemble pour une amélioration continue du système d'agrément du BCAPG et de ses activités.

Annexe A : Exemples de formulaires de rétroaction

Les formulaires de rétroaction sont distribués aux parties intéressées à des moments précis du cycle d'agrément. Pour obtenir un échantillon des formulaires de rétroaction, veuillez consulter le site Web d'Ingénieurs Canada :

- Organismes de réglementation ([exemple de sondage](#))
- Membres des équipes de visiteurs — chaque visiteur reçoit des questions qui s'appliquent à son rôle ([exemple de sondage : président d'équipe de visiteurs, vice-président d'équipe de visiteurs, visiteur de programme](#))
- Membres du Bureau d'agrément ([exemple de sondage](#))
- Membres du conseil d'Ingénieurs Canada ([exemple de sondage](#))
- Personnel d'Ingénieurs Canada ([exemple de sondage](#))
- Doyens et doyennes ou autres responsables des établissements d'enseignement (après une visite ou une décision) ([exemple de sondage après une visite](#), [exemple de sondage après une décision](#))
- Leaders de la population étudiante des établissements visités ([exemple de sondage](#))

Les données recueillies à l'aide de ces sondages sont anonymisées, sauf pour ce qui est du rôle du répondant, et fournissent un aperçu éclairant du fonctionnement du système d'agrément et de la façon dont il peut être amélioré.